
Rapport d'activité 2023

FONDATION
POUR
L'ENFANCE

Édito



Francis Canterini

*Président de la Fondation
pour l'Enfance*



2023 aura été une année de transition pour notre Fondation.

Après le départ en retraite de Vincent Denney, que nous remercions pour les 10 ans passées à la Fondation en tant que Directeur, ce poste a été confié à Joëlle Sicamois. Forte de son expérience en solidarité, principalement dans le secteur de l'enfance, Joëlle a rejoint la Fondation pour apporter son expertise et accompagner la nouvelle stratégie.

En termes d'organisation, nous avons fait le choix de renforcer le pôle missions sociales en dédiant un poste au plaidoyer, mission clé pour induire des changements sociétaux de grande ampleur que nous appelons de nos vœux.

Cette année aura aussi été une année importante pour le secteur : l'examen par le Comité des droits de l'enfant de l'ONU du rapport produit par la France, le changement de gouvernance de la CIVIISE ou encore la sortie du nouveau plan de lutte contre les violences faites aux enfants, auquel nous contribuons activement.

Face à ces enjeux internes et sociétaux, la Fondation pour l'Enfance a redoublé d'efforts pour défendre les droits des

enfants, promouvoir leur bien-être et renforcer les dispositifs de protection à leur égard. Nous avons travaillé en étroite collaboration avec les autorités publiques, les organisations partenaires et la société civile pour faire entendre la voix des enfants et garantir le respect de leurs besoins fondamentaux. Nous avons aussi apporté notre contribution lors d'auditions ou de rapports qui ont débouché sur de nouvelles lois plus protectrices.

Nous avons poursuivi nos actions de plaidoyer, de sensibilisation et de soutien aux enfants les plus vulnérables, en mettant en lumière les enjeux cruciaux tels que l'impact des usages numériques sur leur développement ou les effets des violences éducatives sur leur santé.

Grâce à nos donateurs et mécènes, nous avons fait progresser la cause de l'enfance et œuvré pour un avenir meilleur pour tous les enfants, sans distinction. En cette nouvelle année, nous restons déterminés à poursuivre notre mission avec conviction. Merci à chacun et chacune d'entre vous pour votre engagement, votre soutien et votre confiance. Ensemble, continuons à faire la différence pour l'enfance.

Chiffres clés



1 711 716 €
REVERSÉS

par la Fondation pour l'Enfance et ses fondations abritées, en France et à l'International, pour la protection des enfants.



300 000
PERSONNES TOUCHÉES

dans le cadre de nos campagnes sur la pédo-criminalité et sur l'éducation sans violences



PARTIE CIVILE DANS
56 NOUVELLES AFFAIRES

en 2023, traitant de cas de détention, captation et diffusion d'images de mineurs à caractère pornographique, d'agressions sexuelles et de viols commis sur mineurs.



20
FONDATAIONS ABRITÉES

qui agissent en France et à l'international pour les enjeux familiaux et sociaux.

Nos Actions

USAGES NUMÉRIQUES

Impact des usages numériques sur les tout petits

La Fondation a publié en février 2023 le tout premier baromètre croisé parents/médecins pour **mesurer la perception de l'impact des usages numériques en famille** sur le développement des enfants âgés de 0 à 6 ans.

Menée par l'Ifop auprès de 603 parents et 403 médecins généralistes et pédiatres, cette étude souligne d'abord une sensibilité très forte du corps médical aux conséquences négatives de l'utilisation du numérique dans la sphère familiale sur le développement de l'enfant. De même, la majorité des parents ont conscience que l'usage des écrans impacte fortement le développement de leurs enfants (65%). Pourtant, les parents ont tendance à sous-estimer l'impact de leurs propres usages numériques sur ce développement.

Ce constat est éclairé par le fait que 2 médecins sur 3 soulignent un déficit de connaissance et une insuffisance d'informations des parents sur les étapes du développement de leurs enfants. Pourtant, les parents sont en attente d'informations et de conseils : plus des trois quarts des médecins déclarent que le sujet des écrans est simple à aborder avec les parents et que ces derniers sont preneurs de conseils sur les pratiques à adopter.

Ce baromètre met en évidence la nécessité de **renforcer les campagnes d'informations et de sensibilisation** aux impacts des usages numériques dans la famille sur le développement des enfants. En effet, 67% des médecins trouvent les messages de prévention « trop éloignés de la réalité à partir du moment où le numérique fait partie de la vie des parents ».

Informer les familles et leur permettre de mettre en place des usages raisonnés du numérique

À l'occasion de la sortie du baromètre, la Fondation a reçu des acteurs associatifs, institutionnels, du monde de la recherche et des entreprises pour intervenir sur deux tables rondes.

La première table-ronde portait sur l'impact des usages numériques sur le développement des jeunes enfants. Emmanuel Devouche, docteur en psychologie et maître de conférences à l'Université Paris-Cité a parlé des « technoférences », les interférences néfastes que représentent les écrans dans l'établissement du lien parents-bébé.

La deuxième table ronde a abordé la question des bonnes pratiques à mettre en place pour permettre un usage raisonné des écrans au sein de la cellule familiale. Adrien Taquet (ancien secrétaire d'Etat en charge de l'enfance et des familles), Cathy Excoffier (Directrice déléguée à la RSE de Orange France), Marion Le Reun (Directrice Marketing de Pandacraft) et Marie Costa (intervenante de l'association Les Chevaliers du Web) ont partagé leurs expériences, recommandations et engagements respectifs sur le sujet.



Le plaidoyer de la *Fondation pour l'Enfance*

Faire du sujet un enjeu de santé publique

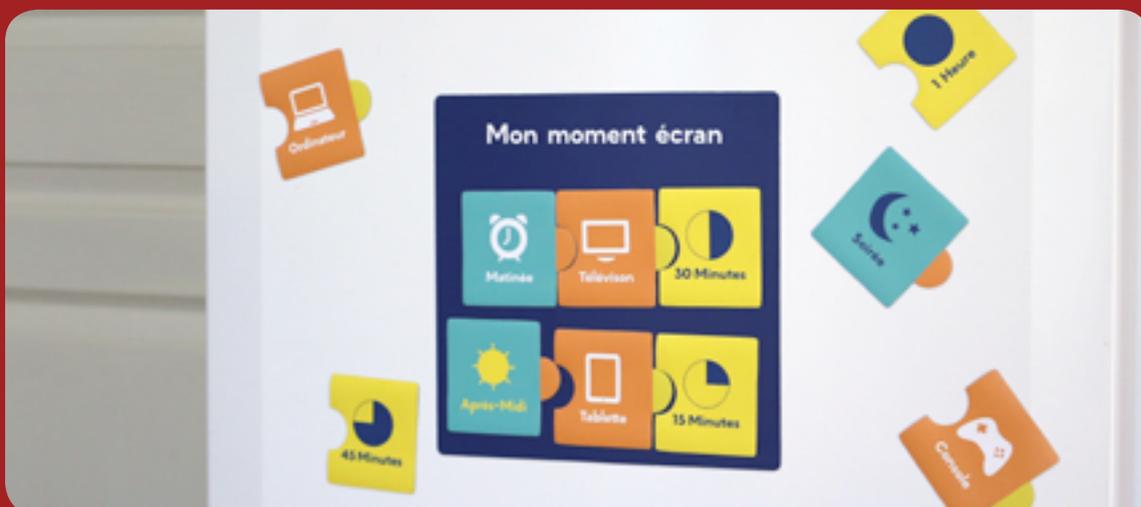
Forte de tous ces constats chiffrés, la Fondation poursuit son travail de plaidoyer en appelant les pouvoirs publics à faire de l'usage du numérique en famille un véritable sujet de santé publique.

La Fondation incite également les entreprises à s'emparer du sujet et à s'engager dans la prévention et l'accompagnement de leurs salariés sur la question des usages numériques en famille et lancera en 2024 une action de sensibilisation en ce sens.

Inciter les familles à réguler leurs usages du numérique par le nudge

En 2022, la *Fondation pour l'Enfance* s'est associée à **Nudge France** pour organiser le Nudge Challenge **Enfants et écrans**. L'objectif de ce concours était de faire émerger des dispositifs simples et innovants incitant les familles à faire évoluer les comportements numériques pour éviter les impacts négatifs sur les enfants. Le jury du concours avait récompensé

du Prix du Jury **Mon Moment Ecran**, un outil pédagogique qui accompagne les enfants vers une pratique raisonnée du numérique à la maison. En instaurant un dialogue, l'outil propose aux parents et aux enfants de co-construire un planning numérique. En 2023, la *Fondation pour l'Enfance* a soutenu sa créatrice dans le développement et la production de cet outil.



ÉDUCATION SANS VIOLENCES

Outiller les professionnels de la petite enfance pour sensibiliser les parents aux besoins de l'enfant

En 2022, la Fondation pour l'Enfance a initié et porté la création de la bande dessinée « De quoi as-tu besoin ?! », pour permettre aux familles de comprendre de façon très accessible les besoins fondamentaux de l'enfant, son développement, et comment l'éduquer sans recourir à la violence. En 2023, la Fondation pour l'Enfance a poursuivi la diffusion de cet outil de sensibilisation, en organisant une

expérimentation de la BD en PMI. Grâce à un financement de la DGCS (Direction Générale de la Cohésion Sociale), la Fondation a pu distribuer 800 exemplaires dans plus de 65 PMI. Après une phase de test durant le premier trimestre 2024, la Fondation pour l'Enfance mènera une évaluation pour mesurer l'efficacité de l'utilisation de cet outil dans les activités des professionnels de PMI avec les parents.

« De quoi as-tu besoin ?! », pépite éducative des experts de l'éducation

La Fondation pour l'Enfance a également contribué au rapport « Le sens de l'autorité : Idées et initiatives pour soutenir la relation éducative » de VersLeHaut, le thinktank dédié à la jeunesse et à l'éducation. Ce rapport prône un dépassement du clivage « éducation bienveillante » et « retour à la discipline », et propose de repenser la responsabilité éducative de chaque adulte en contact avec un enfant, en mettant au cœur de cette autorité les besoins de l'enfant, le sens du collectif, la confiance, le sens. Ce rapport a mis en avant « De quoi as-tu besoin ?! », référencée comme « pépite éducative ».



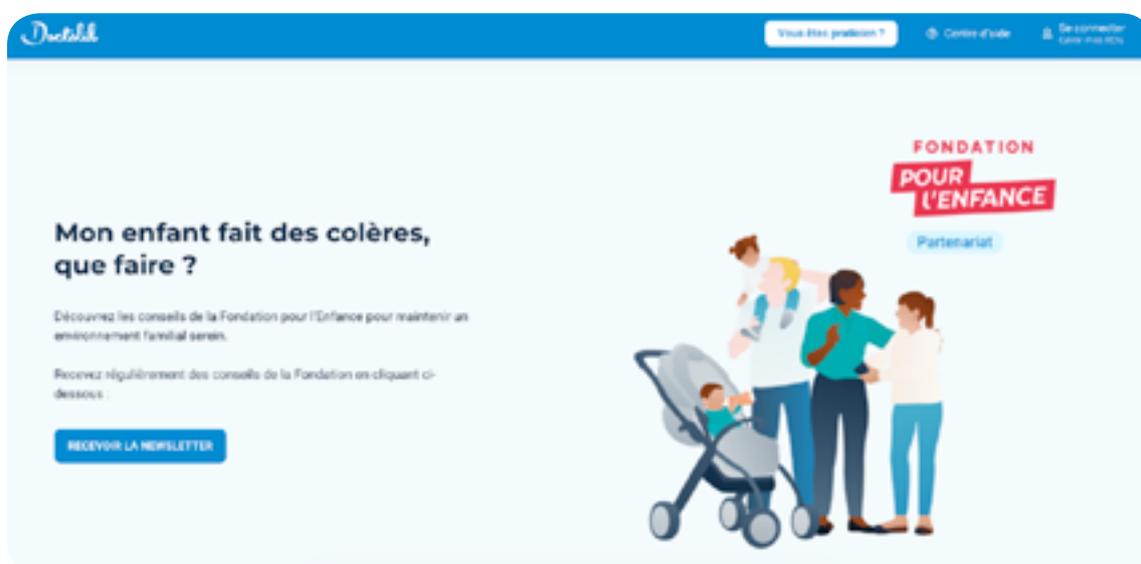
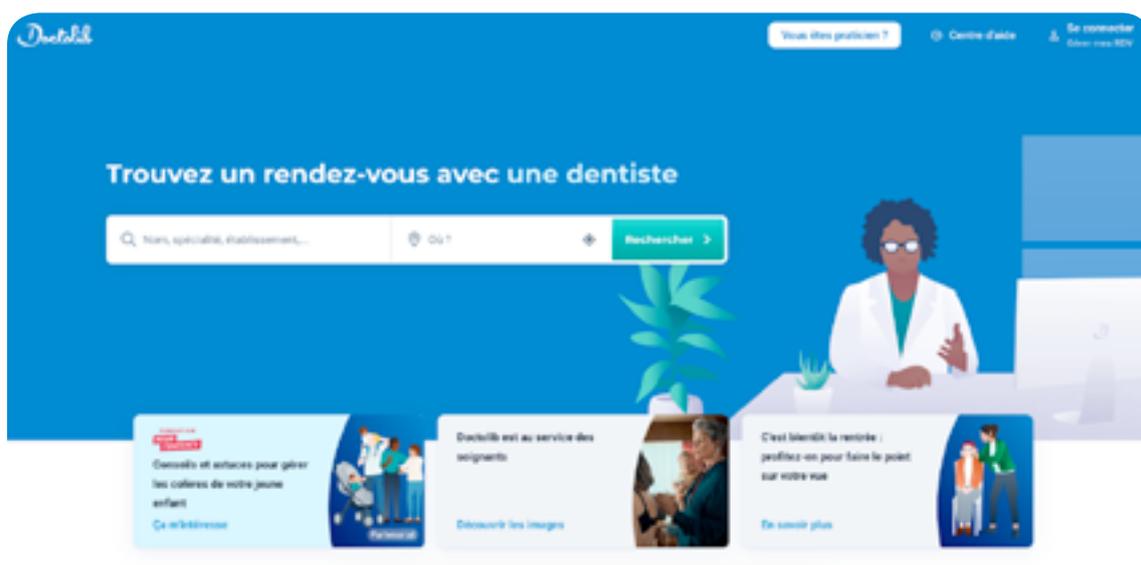
Aider les parents à gérer les colères du jeune enfant sans recourir à la violence

Du 28 août au 3 septembre, la Fondation pour l'Enfance a mené une campagne de sensibilisation sur Doctolib, pour apporter aux parents (et grands-parents, oncles, tantes etc.) des conseils et des astuces pour gérer les colères du jeune enfant.

Cette campagne avait pour objectif d'aider les adultes à comprendre les besoins de l'enfant et ses

étapes de développement, afin de leur permettre de désamorcer les situations difficiles, sans avoir recours à la violence physique, psychologique, verbale ou affective, et ainsi maintenir un environnement familial serein.

Cette campagne a également permis d'expliquer le rôle d'exemplarité des parents vis-à-vis de la gestion des émotions.

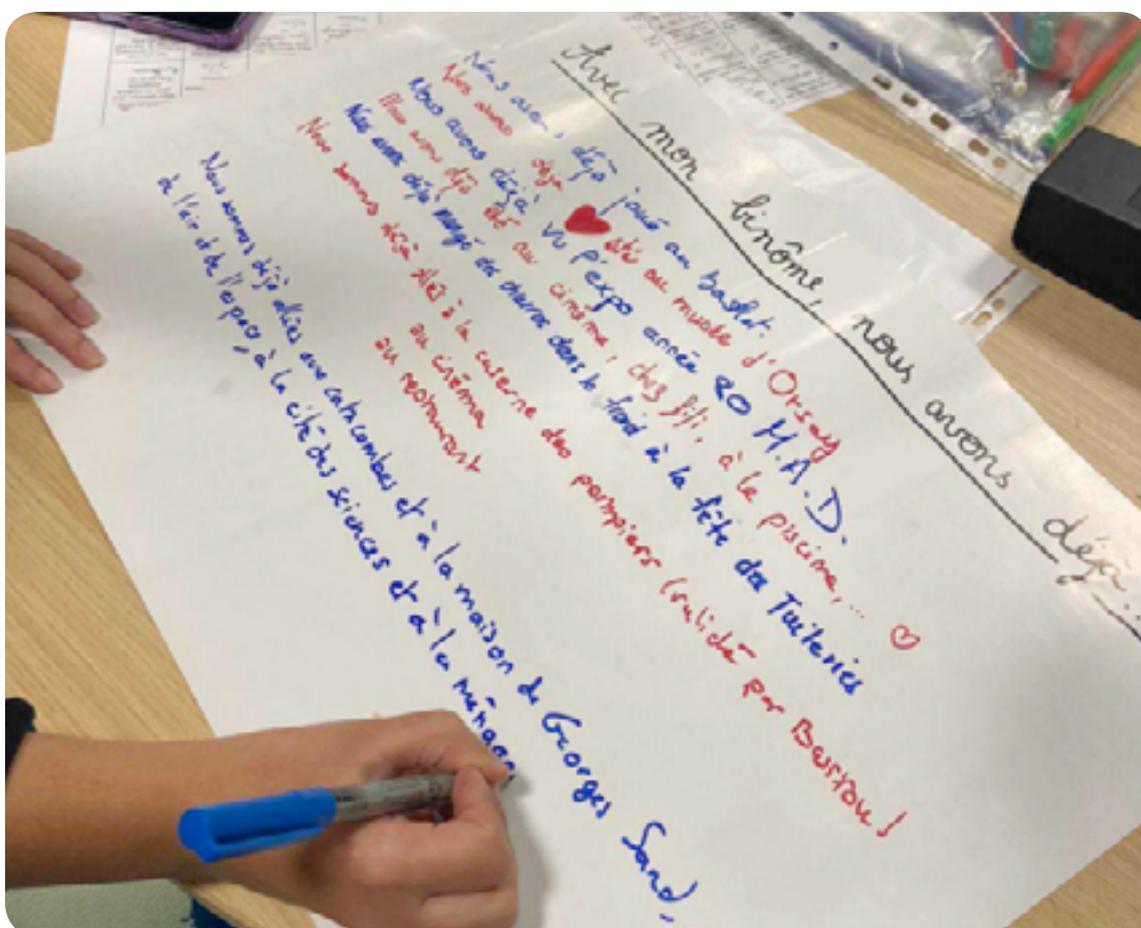


Renforcer l'accompagnement des jeunes placés à l'ASE : AFEV

En 2023, la Fondation a souhaité poursuivre le soutien amorcé en 2022 du projet de mentorat éducatif porté par l'AFEV. Cet accompagnement individualisé repose sur un principe simple : un mentor bénévole intervient auprès d'un jeune rencontrant des difficultés dans son parcours. Chaque mentor s'adapte à la réalité du jeune. L'accompagnement peut aller bien au-delà de

l'accompagnement scolaire : ouverture culturelle, confiance en soi, réflexion sur les choix d'orientation et découverte de métiers, découverte de la société d'accueil...

Ce projet permet à 40 jeunes placés et suivis par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance de Paris d'être mentorés. Fondé sur une relation de confiance, le mentorat éducatif se fait en lien avec la famille d'accueil.

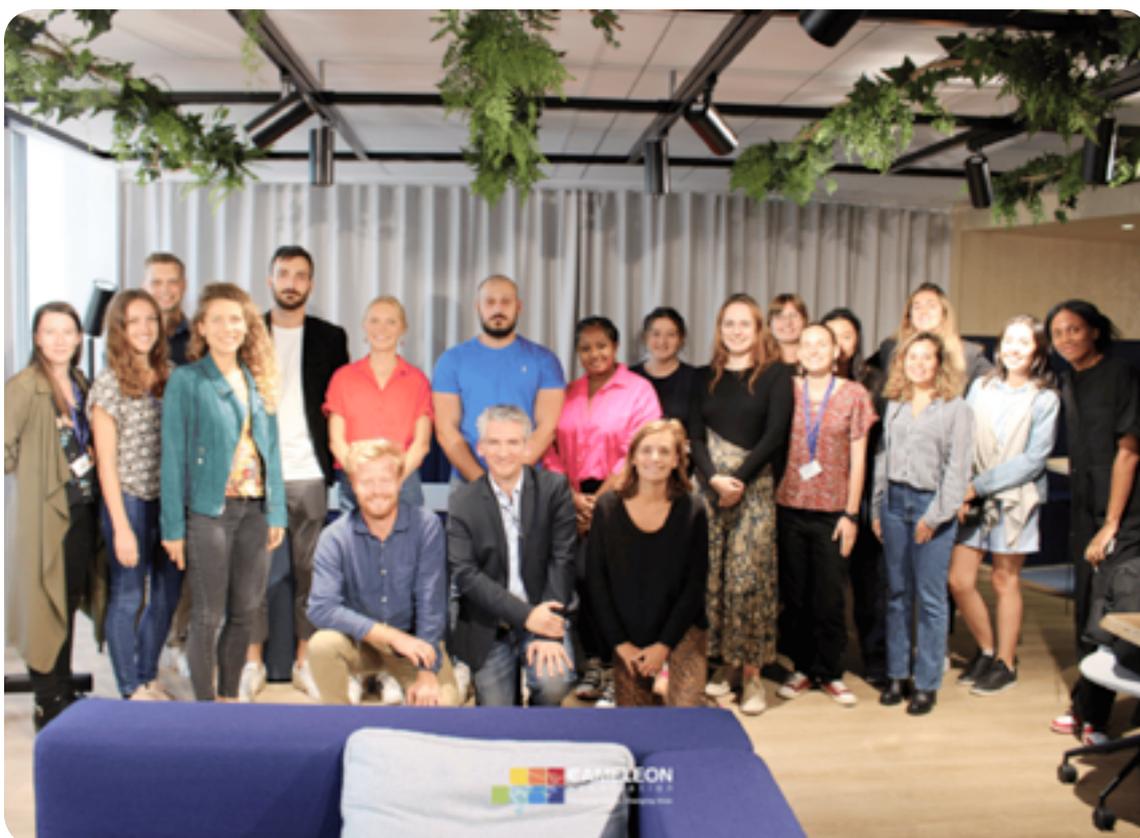


Former les collaborateurs aux risques de pédo-criminalité en ligne : CAMELEON

Suite au dernier appel à projet sur la thématique de la prévention des violences en ligne lancé à l'automne 2022, la Fondation pour l'Enfance a choisi d'apporter son soutien à l'association CAMELEON.

Le projet soutenu consiste à organiser des conférences et des ateliers de sensibilisation en entreprises, pour accompagner les collaborateurs dans la prévention

des risques de violences en ligne auxquelles les enfants sont exposés. Ces ateliers favorisent une prise de conscience des collaborateurs des violences faites aux enfants en ligne. Ils leur permettent d'être acteurs de la lutte contre ces violences, notamment grâce à des outils leur permettant de mieux encadrer les pratiques numériques de leurs enfants (ou petits-enfants, neveux, nièces etc.).



Renforcer le soutien parental : PRADO

Dans la continuité d'un partenariat engagé depuis 2017, la Fondation pour l'Enfance a renouvelé son soutien au Prado Itinéraires et à son programme Ces Années Incroyables (CAI).

Ces Années Incroyables est un programme d'entraînement aux habiletés parentales qui a comme objectif de prévenir et traiter les problèmes de comportement des jeunes enfants, et de promouvoir leurs compétences scolaires, sociales et émotionnelles grâce au renforcement des compétences

parentales. Fondé sur la parentalité bienveillante et sur une méthodologie participative et collaborative de mise en situation, ce programme propose des moyens concrets aux parents pour prévenir et gérer les situations difficiles du quotidien.

Après avoir soutenu la formation de professionnels et l'expérimentation du programme dans les territoires, au programme CAI, la Fondation pour l'Enfance soutient cette année une recherche qui évaluera scientifiquement et précisément les effets du programme en France.



Agir pour améliorer les politiques publiques de protection des enfants

En 2023, la Fondation pour l'Enfance a poursuivi et renforcé ses activités de plaidoyer auprès des pouvoirs publics. Identifiée comme actrice de la lutte contre les violences faites aux enfants, la Fondation pour l'Enfance a apporté son expertise pour **renforcer les politiques publiques de l'enfance en France**.

Ainsi, la Fondation a participé aux ateliers de travail pour l'élaboration du plan de lutte contre les violences faites aux enfants 2023-2027, rendu public le 20 novembre dernier.

La Fondation a également alerté le Comité de l'intelligence artificielle générative créé par Elisabeth Borne sur l'émergence de contenus à caractère pédopornographique générés par l'intelligence artificielle. Par ailleurs, la Fondation pour l'Enfance a rencontré plusieurs parlementaires, tels que Perrine Goulet, Présidente de la Délégation aux droits des enfants de l'Assemblée nationale. Elle a également été auditionnée par la Délégation dans le cadre de sa mission d'informations « Education et numérique », ainsi que par le sénateur Sébastien Pla dans le cadre de sa proposition de

loi visant à renforcer les contrôles des antécédents judiciaires des entraîneurs de sport travaillant avec des enfants.

La Fondation pour l'Enfance est également **engagée dans plusieurs collectifs de plaidoyer** pour faire avancer les droits des enfants et la protection des enfants.

Depuis 2021, la Fondation pour l'Enfance est membre de la Dynamique pour les droits des enfants (anciennement Dynamique de la Convention aux Actes). En 2023, la Dynamique a publié son Observatoire « Droits des enfants en 2023 : où en est-on ? » qui fait le bilan des avancées, des stagnations ou des reculs des politiques publiques françaises en France, mais aussi à l'international, en matière de droits des enfants. Face aux constats présentés dans cet Observatoire, la Dynamique rencontre les autorités et décideurs publics pour proposer des recommandations pour **assurer une meilleure effectivité des droits** des enfants en France et dans le monde.

La Fondation pour l'Enfance poursuit également son engagement dans le Laboratoire pour la protection de l'enfance en ligne, créé en 2022 par le gouvernement français. Ce Laboratoire d'envergure internationale regroupe des représentants de gouvernements (estonien, étasunien, espagnol, coréen etc.), d'entreprises du numérique et de la société civile pour expérimenter de nouvelles solutions pour protéger les enfants en ligne.

Enfin, en 2023, la Fondation pour l'Enfance a rejoint le Collectif pour l'Enfance qui rassemble 46 associations et qui agit pour la mise sous protection immédiate des enfants dès lors qu'ils révèlent des faits de violence par l'un de leur parent. En effet, aujourd'hui en France, les enfants qui révèlent qu'ils sont victimes de violence intrafamiliale continuent à être en contact avec leur parent maltraitant. Ces enfants continuent donc à être exposés à des risques de violences, tant que la justice n'a pas rendu de décision sur la culpabilité du parent.



Améliorer la lutte contre la pédocriminalité sur internet

Depuis le début des années 2000, la Fondation pour l'Enfance est présente dans les tribunaux pour porter la défense et l'assistance de l'enfance mise en danger par les violences sexuelles, en particulier dans les cas où ces actes ont été associés à des captations et diffusions d'images à caractères pédopornographiques. Le Cabinet Lombard, Baratelli, Astolfe & associés représente la Fondation pour l'Enfance dans ces affaires.

Nos constitutions de partie civile ont plusieurs bénéfices pour les procédures pénales : représenter les victimes et inciter les parquets à engager des poursuites contre les auteurs présumés de crimes et/ou de délits.

C'est ainsi que la Fondation pour l'Enfance a vu sa constitution de partie civile déclarée recevable et bien fondée dans 430 affaires depuis 2015



Un module d'aide toujours aussi utile

Depuis 2018, la Fondation alimente le module « J'ai besoin d'aide », accessible depuis son site, dans le but de pouvoir aider enfants (20 thématiques enfants) et adultes (28 thématiques adultes). Les termes utilisés sont simples afin qu'il soit compréhensible par tous et propose une approche empathique

et non culpabilisante. Cet outil permet d'accéder de façon simple et rapide à des explications ainsi qu'au cadre juridique. Il permet aussi une orientation du public vers les associations, les professionnels ou les services experts sur les différents sujets.



NOTRE RÔLE DE FONDATION ABRITANTE

En tant que fondation abritante, la Fondation pour l'Enfance permet à des particuliers, à des entreprises ou associations de créer leur propre fondation, et de recevoir tout type de dons et donations en bénéficiant des avantages fiscaux d'un organisme reconnu d'utilité publique. En 2023, la Fondation compte 20 fondations abritées. Ces fondations soutiennent des projets en France, comme la fondation CLERIS ou la fondation SOS village d'enfants France, et des projets à l'international, comme la fondation Alain Deloche ou bien la fondation Vision du Monde.

Zoom sur la Fondation SOS Enfants

La Fondation SOS Enfants a comme mission l'éducation et la formation à Haïti, au Burkina Faso et en République démocratique du Congo. Elle améliore l'accès aux soins de santé pour des enfants et leurs familles et favorise le développement économique des familles par l'alphabétisation des adultes et par la mise en place d'activités génératrices de revenu. Cette année au Burkina Faso, la Fondation SOS Enfants a financé l'extension d'un collège dans le but de mieux scolariser ses élèves et d'assurer l'accès à l'éducation pour tous et toutes.



Éléments financiers 2023

Sur l'année 2023, la Fondation pour l'Enfance a distribué 1 734 404 euros pour le financement de ses missions sociales à travers son appel à projets et via les projets initiés par ses fondations abritées. Ces différents projets agissent en France et à l'international.

On note que les charges de fonctionnement représentent moins de 5% de l'ensemble des dépenses, ceci afin de consacrer un maximum de fonds au soutien des projets.

De plus, ces frais de fonctionnement sont entièrement financés par des ressources en propres (revenus sur biens immobiliers et sur placements financiers), ce qui nous permet d'utiliser l'immense majorité des dons directement à des projets en faveur de l'enfance.

PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - Produits liés à la générosité du public	1 944 942	1 944 942	1 936 284	1 936 284
1-1 Locations sans contrepartie				
1-2 Dons, legs et mécénat	1 944 942	1 944 942	1 936 284	1 936 284
- Dons manuels non affectés	58 973	58 973	69 077	69 077
- Dons manuels affectés	1 485 571	1 485 571	1 630 883	1 630 883
- Legs, donations et assurances-vie	300 928	300 928	233 374	233 374
- Mécénat	99 470	99 470	2 950	2 950
1-3 Autres produits liés à la générosité du public		-		-
2 - Produits non liés à la générosité du public	517 902		401 869	
2-3 Contributions financières sans contrepartie				
2-4 Autres produits non liés à la générosité du public	517 902		401 869	
3 - Subventions et autres concours publics	10 020		240	
4- Reprises sur provisions et dépréciations	181 394		10 470	
5 - Utilisation des fonds dédiés antérieurs	373 301	373 301	241 507	241 507
TOTAL	3 027 559	2 318 244	2 590 370	2 177 791
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - Missions sociales	2 223 878	1 879 685	1 744 950	1 510 572
1 - 1 Réalisées	2 223 878	1 879 685	1 744 950	1 510 572
- Versements à d'autres organismes	1 734 406	1 734 406	1 368 924	1 368 924
- Frais liés aux actions en propre	489 472	145 279	376 026	141 649
Contributions financières en France	-		-	
Contributions financières à l'étranger	-		-	
2 - Frais de Recherche de Fonds	124 696	124 696	49 103	49 103
2 - 1 Frais d'appel à la générosité du public	124 696	124 696	49 103	49 103
2 - 2 Frais de recherche d'autres ressources	-	-	-	-
3 - Frais de Fonctionnement de l'organisme	130 132	18 686	148 980	-
Fonctionnement	44 278		85 339	
Salaires & charges	18 686	18 686	49 300	
Charges financières	67 168		14 341	
4 - Dotations aux provisions et dépréciations	75 345		173 465	
5 - Reports en fonds dédiés de l'exercice	123 724	123 724	503 486	503 486
TOTAL	2 677 775	2 146 792	2 619 984	2 063 162
EXCEDENT OU DEFICIT	349 784	171 452	-29 614	114 629

Fondation pour l'Enfance

01 43 90 63 10



fondation-enfance.org

23 place Victor Hugo,
94 270 Kremlin-Bicêtre

